

## *Résumé*

Les pays de la zone OCDE sont de plus en plus nombreux à reconnaître que la mauvaise santé mentale constitue un problème pour les politiques afférentes au secteur social et au marché du travail : elle génère en effet des coûts importants pour les personnes concernées, les employeurs et l'économie tout entière par ses répercussions négatives majeures sur l'emploi, le chômage et la productivité. La politique de la Suisse en la matière offre un tableau contrasté. Plusieurs secteurs – dont la santé, l'éducation et le système de protection sociale – sont dotés de ressources adéquates, ce qui leur permet en principe de mener des actions adaptées aux besoins. Toutefois, l'élaboration des politiques est un processus complexe dans ce pays, en raison du nombre particulièrement élevé d'intervenants, dont les 26 cantons, très indépendants, et un secteur privé important et influent. La coordination des politiques est donc astreignante, ainsi que l'illustre le processus de collaboration interinstitutionnelle, à la fois long et tortueux. En dépit de l'approche volontariste adoptée dans le domaine de l'assurance invalidité et du succès des récentes réformes touchant aux prestations d'invalidité, différents problèmes subsistent, comme l'atteste le nombre toujours aussi élevé de demandes de prestations de l'assurance invalidité émanant de personnes atteintes de troubles mentaux. D'autres changements s'imposent afin d'améliorer sensiblement la situation ; plus généralement, il importe que l'action publique en matière de santé, de politique sociale et d'emploi mette davantage l'accent sur la santé mentale.

L'OCDE recommande aux responsables suisses :

- de renforcer les mesures prises sur le lieu de travail concernant la prévention et la gestion des absences pour maladie, de manière à favoriser le maintien dans l'emploi ;
- de rapprocher l'assurance invalidité du monde du travail, en soulignant le rôle des employeurs et l'intérêt d'interventions précoces axées sur le lieu de travail ;

- de renforcer les capacités permettant de traiter les troubles mentaux dont souffrent fréquemment les clients des services de l'emploi et des bureaux d'aide sociale ;
- d'élargir la collaboration interinstitutionnelle en plaçant le système de santé sur un pied d'égalité avec les autres partenaires, en constituant des réseaux avec les employeurs et en améliorant les incitations financières à l'intention des acteurs principaux ;
- de faire en sorte que le système de santé mentale, qui bénéficie de ressources adéquates, soit plus performant en termes d'emploi, en veillant à une affectation efficace de ces ressources et en donnant la priorité à l'emploi, aussi bien pour la formation des médecins que pour les traitements prodigués ;
- de veiller davantage, dans le domaine de l'éducation, à ce que les jeunes souffrant de troubles mentaux n'interrompent pas prématurément leur études pour des raisons de décrochage scolaire ou parce qu'ils s'orientent vers le régime d'invalidité.